

# **PREFECTURE DE L'INDRE**

Recueil n° Spécial du 29 juin 2010

"Peut être consulté en intégralité au bureau d'accueil de la préfecture et des sous-préfectures"

- *consultation possible des recueils et des actes administratifs sur le site internet des services de l'Etat dans l'Indre : [www.indre.pref.gouv.fr](http://www.indre.pref.gouv.fr)*

Place de la Victoire et des Alliés  
B.P. 583 - 36019 CHATEAUROUX Cedex  
Tel : 02.54.29.50.00 - Fax: 02.54.34.10.08

## Sommaire

<b>AUTRES .....</b>	<b>3</b>
2010-06-0072 .....	3
Autres n° 2010-06-0072 du 08 juin 2010 - Préfecture de la région Centre et du Loiret - Groupement régional de santé publique du Centre (GRSP) - Dissolution du GRSP : non recours à la procédure de liquidation.....	3
2010-06-0073 .....	5
Arrêté n° 2010-06-0073 du 08 juin 2010 - Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Indre. ....	5
2010-06-0085 .....	7
Arrêté n° 2010-06-0085 du 09 juin 2010 - Préfecture de la région Centre - Arrêté portant nomination de deux administrateurs au conseil d'administration de l'Urssaf de l'Indre;.....	7
2010-06-0086 .....	8
Arrêté n° 2010-06-0086 du 09 juin 2010 - Préfecture de la région Centre - Arrêté portant nomination d'un administrateur au conseil d'administration de l'Urssaf de l'Indre. ....	8
2010-06-0237 .....	9
Arrêté n° 2010-06-0237 du 24 juin 2010 - ARS - Arrêté relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre.....	9
<b>PERSONNEL - CONCOURS .....</b>	<b>17</b>
2010-06-0018 .....	17
Autres n° 2010-06-0018 du 02 juin 2010 - Centre hospitalier de Saint-Amand- Montrond (Cher) - Avis de publication d'un concours interne sur titres pour l'accès au grade de maître ouvrier.....	17
2010-06-0020 .....	18
Autres n° 2010-06-0020 du 02 juin 2010 - Centre hospitalier de Saint-Amand- Montrond (Cher) - Avis de publication d'un concours sur titres poru l'accès au grade d'ouvrier professionnel qualifié. ....	18

Autres

2010-06-0072

**2010-06-0072** du **08/06/2010**.

N° 2010-06-0072 du 8 juin 2010

PREFECTURE DE LA REGION CENTRE  
ET DU LOIRET

**GROUPEMENT REGIONAL DE SANTE PUBLIQUE DU CENTRE (GRSP)**  
**Délibération relative à la mise en œuvre de la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009**  
**portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux**  
**territoires :**  
**Dissolution du GRSP : non recours à la procédure de liquidation.**

Vu le décret n° 2005-1234 du 26 Septembre 2005 relatif aux groupements régionaux de santé publique,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, et notamment ses articles 129 et 130,

Vu l'ordonnance n° 2010 177 du 23 février 2010 portant coordination des dispositifs réglementaires,

Considérant l'analyse juridique transmise par la Direction Générale des Finances Publiques qui précise notamment que la loi HPST, en substituant l'ARS (Agence Régionale de Santé) au GRSP dans l'ensemble de ses droits et obligations, privilégie un transfert intégral de l'activité des GRSP sans qu'il soit nécessaire de recourir à une procédure de liquidation, étant entendu que le transfert des biens meubles fait l'objet d'une convention de transfert spécifique,

Vu l'instruction transmise en date du 3 décembre 2009 par le Secrétaire Général des Ministères chargés des affaires sociales, aux préfets de région, présidents des Conseils d'administration des GRSP,

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : A la date du 1<sup>er</sup> avril 2010, en application de l'article 129 de la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, les Agences Régionales de Santé seront créées.

**Article 2** : A cette date, la dissolution du Groupement Régional de Santé Publique du Centre sera établie et n'induit pas le recours à une procédure de liquidation. La procédure requise, celle du transfert des biens, n'interviendra pas non plus en l'absence de biens à transférer.

**Article 3** : Conformément à la réglementation en vigueur, le compte financier 2010 du Groupement Régional de Santé Publique sera immédiatement arrêté par l'agent comptable du groupement. Il fera l'objet d'une présentation permettant, sur la section d'exploitation, de distinguer les dépenses d'intervention des autres charges, de manière à identifier les dépenses d'intervention ayant pour objet le financement d'actions tendant à la promotion de la santé, à l'éducation à la santé, à la prévention des maladies, des handicaps et de la perte d'autonomie, de façon à en garantir la reprise dans le budget de l'ARS, en application des dispositions de l'article 118 de la loi du 21 juillet 2009,

portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

**Article 4** : Il sera transmis pour approbation à l'autorité compétente, désignée à ce titre.

**Article 5** : Le directeur du Groupement Régional de Santé Publique et le responsable préfigurateur de l'Agence Régionale de Santé sont chargés de l'exécution de la présente délibération. Le préfet de région procédera à la publication de la présente décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de région, et au recueil des actes administratifs de la préfecture de chacun des départements de la région.

Fait à Orléans, le 31 mars 2010

Le Préfet de la région Centre  
Préfet du Loiret

Signé : Bernard FRAGNEAU

2010-06-0073

**2010-06-0073** du **08/06/2010**.

**PREFECTURE DE L'INDRE**

SECRETARIAT GENERAL

N° 2010-06-0073 du 8 juin 2010

relatif au régime d'ouverture au public  
des services de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Indre

**LE PREFET,**

Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

VU le décret n° 71-72 du 26 janvier 1971 portant abrogation des articles 632 et 644 de Code Général des Impôts ;

VU les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des Services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

SUR propositions de M. le Directeur départemental des finances publiques ;

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> - Les services de la Direction Départementale des Finances Publiques du département de l'Indre seront fermés à titre exceptionnel les 14 mai et 12 novembre 2010,

Article 2 - Le Secrétaire général de la préfecture et le Directeur départemental des Finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et des services Déconcentrés de l'Etat.

A Châteauroux, le 19 avril 2010  
Le Préfet

Philippe DERUMIGNY

2010-06-0085

**2010-06-0085** du **09/06/2010**.

**N° 2010-06-0085 du 9 juin 2010**  
**PREFET DE LA REGION CENTRE**

**MISSION NATIONALE**  
**DE CONTROLE ET D'AUDIT**

**Antenne d'Ile-de-France et du Centre**

**ARRÊTÉ**

Portant nomination de deux administrateurs au conseil d'administration de l'Urssaf de l'Indre

**LE PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE**  
**PRÉFET DU LOIRET**

VU L'article L 213-2 du code de la sécurité sociale relatif à la composition du conseil d'administration des Unions régionales de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf) ;

VU L'article D 231-1 du même code relatif à la désignation par le préfet de région des personnes qualifiées au sein des conseils d'administration des Urssaf;

VU L'arrêté n° 2006-259 du 18 octobre 2006 modifié de Monsieur le Préfet de la région Centre, Préfet du Loiret, portant renouvellement des membres du conseil d'administration de l'Urssaf de l'Indre ;

SUR Proposition du chef d'antenne de la Mission nationale de contrôle et d'audit interrégionale d'Ile-de-France-Centre ;

**ARRETE**

**Article 1:** L'arrêté n° 2006-259 du 18 octobre 2006 susvisé portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Urssaf de l'Indre est modifié comme suit ;

**En tant que personnes qualifiées**, sur désignation du Préfet de région :

Monsieur Jean-Christophe BARDET

Monsieur Dominique PAILLERET

En remplacement de Messieurs Laurent GUIGNARD et Pierre CHAMBALU.

Le reste sans changement.

**Article 2 :** Le Préfet de l'Indre, le secrétaire général pour les affaires régionales et le chef de l'antenne interrégionale Ile-de-France-Centre de la Mission nationale de contrôle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région et de la préfecture du département de l'Indre.

Fait à Orléans, 26 AVR. 2010

Le Préfet de la région Centre  
Préfet du Loiret  
**Gérard MOISSELIN**

2010-06-0086

**2010-06-0086** du **09/06/2010**.

**N° 2010-06-0085 du 9 juin 2010**  
**PREFET DE LA REGION CENTRE**  
**ARRETE**

Portant nomination d'un administrateur au conseil d'administration de l'Urssaf de l'Indre

**LE PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE,**  
**PRÉFET DU LOIRET**

VU L'article L 213-2 du code de la sécurité sociale relatif à la composition du conseil d'administration des Unions régionales de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf) ;

VU Les articles D 231 - 1 à D 231 -4 du même code relatifs à la nomination par le préfet de région des personnes qualifiées et des membres désignés des conseils d'administration des Urssaf;

VU L'arrêté n° 2006-259 du 18 octobre 2006 modifié de Monsieur le Préfet de la région Centre, Préfet du Loiret, portant renouvellement des membres du conseil d'administration de l'Urssaf de l'Indre;

SUR Proposition du chef de l'antenne interrégionale Ile-de-France-Centre de la Mission nationale de contrôle et d'audit,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'arrêté n° 2006-259 du 18 octobre 2006 susvisé portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Urssaf de l'Indre est modifié comme suit :

**En tant que représentant des travailleurs indépendants,** sur désignation de la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME) :

Titulaire : Monsieur Alain AVIGNON

En remplacement de Monsieur Franck GATEFIN

Le reste sans changement.

**Article 2 :** Le Préfet de l'Indre, le secrétaire général pour les affaires régionales et le chef de l'antenne interrégionale Ile-de-France-Centre de la Mission nationale de contrôle et d'audit sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région et de la préfecture du département de l'Indre.

Fait à Orléans, le 3 MAI 2010

Le Préfet de la région Centre.

Préfet du Loiret

Gérard MOISSELIN



2010-06-0237

**2010-06-0237** du **24/06/2010**.**N° 2010-06-0237 du 24 juin 2010**

Direction des Etudes, de la Stratégie  
et des Affaires Juridiques

**ARRETE N°10-ESAJ-0001**

relatif à la composition de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie  
de la région Centre

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé du Centre

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 1432-4,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu le décret n°2010-348 du 31 mars 2010, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu les propositions faites en application des dispositions de l'article D.1432-28 du décret n°2010-348 susvisé,

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article D.1432-28 du décret n°2010-348 susvisé,

**A R R E T E**

Article 1 : La conférence régionale de la santé et de l'autonomie est composée de 97 membres ayant voix délibérative, répartis au sein de 8 collèges.

Article 2 : La durée du mandat des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est de quatre ans, renouvelable une fois.

Article 3 : Le 1<sup>er</sup> collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et groupements de communes. Il comprend 15 membres :

✓ Trois représentants de la région :

Titulaires	Suppléants
Saadika HARCHI, Conseillère régionale d'Indre-et-Loire	Jean-Philippe GRAND, Conseiller régional du Loiret
Philippe FOURNIE, Vice-Président du Conseil régional, Conseiller régional du Cher	Corinne LEVELEUX TEIXEIRA, Conseillère régionale du Loiret
Bernard FOURNIER, Conseiller régional du Loiret	Jean-Marie BEFFARA, Conseiller régional d'Indre-et-Loire

✓ Six représentants des départements :

Titulaires	Suppléants
Cher : Irène FELIX, Vice-Présidente du Conseil général, Conseillère générale	Cher : Serge MECHIN, Conseiller général
Eure-et-Loir : Xavier NICOLAS, Vice-Président du Conseil général, Maire de Senonches	Eure-et-Loir : Elisabeth FROMONT, Conseillère générale, Premier adjoint au Maire de Chartres
Indre : Louis PINTON, Président du Conseil général	Indre : « un élu de la même assemblée délibérante » (art D.1432-30 du Code de la santé publique), soit un Conseiller général
Indre-et-Loire : en cours de désignation	Indre-et-Loire : en cours de désignation
Loir-et-Cher : Monique GIBOTTEAU, Vice-Présidente du Conseil général	Loir-et-Cher : Jean-Paul PINON, Vice-Président du Conseil général
Loiret : Eric DOLIGE, Président du Conseil général	Loiret : Jean-Noël CARDOUX, Vice-Président du Conseil général

✓ Trois représentants des groupements de communes :

Titulaires	Suppléants
Arnaud de BEAUREGARD, Président de la Communauté de communes des Loges	Jean-Pierre GUSCHING, Conseiller communautaire à la Communauté de communes des Loges, Adjoint au Maire de Saint-Denis de l'Hôtel
Jean-Jacques FILLEUL, Président de la Communauté de communes Est Tourangeau	Dominique TOURAINE, Vice-Président de la Communauté de communes Est Tourangeau
Philippe VIGIER, Président de la Communauté de communes des Trois Rivières	Jean-Yves DEBALLON, Vice-Président de la Communauté de communes des Trois Rivières

✓ Trois représentants des communes : en cours de désignation

Titulaires	Suppléants

Article 4 : Le 2<sup>ème</sup> collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend 16 membres :

✓ Huit représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :

Titulaires	Suppléants
Danièle DESCLERC-DULAC, Présidente du Collectif interassociatif sur la santé – CISS région Centre	Marie-Françoise VIALLEFOND, Secrétaire de l'Association de familles de traumatisés crâniens de la région Centre - AFTC
Nicole DESGRANGES, Secrétaire du Groupement Cher-Nièvre de la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés - FNATH	Patrick BERNUCHON, Délégué départemental de l'Association française contre les myopathies d'Indre-et-Loire - AFM
Daniel HILT, Coordinateur d'AIDES – délégation d'Indre-et-Loire	Christine PRIZAC, Trésorière de la Fédération régionale du Centre du Mouvement français pour le planning familial - MFPF
Jean-Michel LE MAUFF, Président de la Ligue contre le cancer – Comité du Loir-et-Cher	Monique PIZANI-BRARD, Déléguée de l'Association France Parkinson d'Indre-et-Loire
François PITOU, Délégué départemental de l'Union nationale des amis et familles de malades mentaux du Loiret - UNAFAM	Rémy BAERT, Membre de la délégation régionale l'Union nationale des amis et familles de malades mentaux - UNAFAM Centre
Jacques PORTIER, Représentant familial de l'Union interdépartementale des UDAF du Centre	Jeanne BUARD, Déléguée départementale de l'Association française des sclérosés en plaques
Jean-Claude BOURQUIN, Président de l'UFC Que Choisir région Centre	Serge RIEUPEYROU, Référent santé de l'UFC Que choisir région Centre
Yvette TRIMAILLE, Présidente de la Fédération régionale Familles rurales Centre	Marie-Thérèse PHILARDEAU, Présidente de l'Association « Jusqu'à la mort, accompagner la vie » - JALMALV 45

✓ Quatre représentants des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants

France-Hubert MAINDRAULT, 1 <sup>er</sup> Vice-Président du CODERPA du Cher, Fédération nationale des clubs des aînés ruraux	Pierre RENAUD, 2 <sup>ème</sup> Vice-Président du CODERPA du Cher, Union confédérale des retraités CFDT
Ginette GRILLARD, Membre représentant la fédération générale des retraités de la Fonction Publique – CODERPA d'Eure-et-Loir	CODERPA de l'Indre : en cours de désignation
Jean-Claude MONTOUX, Membre du bureau du CODERPA d'Indre-et-Loire, Fédération générale des retraités de la Fonction Publique	Marie-Claire DULONG, Membre du bureau du CODERPA d'Indre-et-Loire, Union française des retraités
Solange QUILLOU, Vice-Présidente du CODERPA du Loir-et-Cher, Représentante de la CFE-CGC	Daniel SALLE, Représentant de l'Union nationale des retraités et pensionnés CFTC – CODERPA du Loiret

- ✓ Quatre représentants des associations de personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée :

Titulaires	Suppléants
Pascal BUREAU, Représentant départemental de l'Association des Paralysés de France du Cher	Martine VANDERMEERSCH, Présidente de l'Association Autisme d'Eure-et-Loir
Jean-Claude DION, Président de l'Association pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans le Loiret - APHL	Jeannine LEROUX, Présidente de l'Association Espoir Vallée du Loir à Vendôme
Michel LAGRUE, Président de l'Association départementale de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis « Les papillons blancs » ADAPEI du Loir-et-Cher	Mireille CHENEAU, Présidente de l'Association Tandem Vie Sociale à Blois
Patrick VALLEE, Fondation nationale Léopold Bellan	Jean MONCHATRE, Président de l'Association Voir Ensemble à Chartres

Article 5 : Le 3<sup>ème</sup> collège est composé de représentants des conférences de territoires. Il comprend 4 membres. Leur nomination interviendra après l'installation de ces conférences.

Article 6 : Le 4<sup>ème</sup> collège est composé de partenaires sociaux. Il comprend 10 membres :

- ✓ Cinq représentants des organisations syndicales de salariés :

Titulaires	Suppléants
CFDT : Didier MARTINEZ, Représentant de l'Union régionale interprofessionnelle	CFDT : Jean-François CIMETIERE, Secrétaire général adjoint de l'Union régionale interprofessionnelle
CFE-CGC : Georges HAACK, Secrétaire général de l'Union régionale Centre	CFE-CGC : Philippe BALIN, Référent Handicap à l'Union régionale Centre
CFTC : en cours de désignation	CFTC : en cours de désignation
CGT : Christian FAUCOMPRES, Représentant la CGT	CGT : Madeleine CABUZEL, Représentant la CGT
CGT-FO : Arnauld PIONNIER, Représentant de l'Union régionale FO de la région Centre	CGT-FO : Patrick VINATIER, Représentant de l'Union régionale FO de la région Centre

- ✓ Trois représentants des organisations professionnelles d'employeurs : en cours de désignation

Titulaires	Suppléants
CGPME :	CGPME :
MEDEF :	MEDEF :
UPA :	UPA :

- ✓ Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaire	Suppléant
Raphaël ROGEZ, Neurologue libéral, Représentant de l'Union nationale des associations des professions libérales	François BLANCHECOTTE, Président régional de l'Union nationale des associations des professions libérales

- ✓ Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

Titulaire	Suppléant
-----------	-----------

Anne MERCIER BEULIN, Membre de la Fédération régionale des syndicats des exploitants agricoles	Raphaël RAMOND, Secrétaire général des Jeunes agriculteurs du Centre
--	--

Article 7 : Le 5<sup>ème</sup> collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociales. Il comprend 6 membres :

- ✓ Deux représentants des associations oeuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidatures :

Titulaires	Suppléants
Marc MONCHAUX, Directeur de l'Association interdépartementale pour le développement des actions en faveur des personnes handicapées et inadaptées - AIDAPHI	Anne-Marie AUJARD, infirmière au Centre d'hébergement et de réinsertion sociale Le Prieuré
Daniel BENEZRA, Directeur de l'Association Solidarité Accueil	Laure-Marie MINIERE, Présidente de la Délégation Croix-Rouge du Loiret

- ✓ Deux représentants de la caisse d'assurance et de retraite et de la santé au travail :

Titulaires	Suppléants
Alain LEJEAU, Président	Jean-Paul BATIFORT, Premier Vice-Président
Pascal EMILE, Directeur	Pascale RETHORE, Directrice adjointe

- ✓ Un représentant des caisses d'allocations familiales :

Titulaire	Suppléant
Ghislaine MATHIEU, Présidente du Conseil d'administration	Jean-Paul CHABROL, Administrateur

- ✓ Un représentant de la mutualité française :

Titulaire	Suppléant
Jean-Michel MONGUILLON, Directeur de la Mutuelle générale de l'éducation nationale MGEN d'Eure-et-Loir	Huguette CRUZ-JIMENEZ, Administratrice de la Mutuelle Sphéria Val de France

Article 8 : Le 6<sup>ème</sup> collège est composé d'acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé. Il comprend 10 membres :

- ✓ Deux représentants des services de santé scolaire et universitaire :

Titulaires	Suppléants
Cécile GRUEL, Médecin, conseiller technique	Brigitte MOLTRECHT, Médecin, conseiller technique
Catherine CARBON, Infirmière, conseillère technique	Christine TOURAT, Infirmière, conseillère technique

- ✓ Deux représentants des services de santé au travail :

Titulaires	Suppléants
Serge LEGER, Directeur du Service interprofessionnel de santé au travail en Eure-et-Loir - SISTEL	Bruno ANTOINET, Directeur du Comité interentreprises d'hygiène du Loiret - CIHL
Sandrine ROUSSEAU, Médecin du travail au Comité interentreprises d'hygiène du Loiret - CIHL	Bernadette BERNERON, Médecin du travail à l'Association patronale des services médicaux du travail du Loir-et-Cher - APSMT

- ✓ Deux représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile : en cours de désignation

Titulaires	Suppléants

- ✓ Deux représentants des organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un oeuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale :

Titulaires	Suppléants
François MARTIN, Président du Comité d'éducation pour la santé en Eure-et-Loir -CESEL	Louissette MONIER, Coordinatrice régionale du Réseau Nutrition Diabète 41
Christine TELLIER, Déléguée régionale de l'Association nationale des intervenants en toxicomanie - ANITEA	Jacqueline MANSOURIAN-ROBERT, Présidente de l'Association Dialogue Autisme

- ✓ Un représentant des organismes oeuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche :

Titulaire	Suppléant
Emmanuel RUSCH, Professeur responsable du Laboratoire de santé publique et de promotion de la santé à la Faculté de médecine de Tours	Jean-Louis LEBRAY, Président du Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptées - CREA

- ✓ Un représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L. 141-1 du Code de l'environnement :

Titulaire	Suppléant
Anne-Joëlle LEGOURD, Membre du Conseil d'administration de l'Association Nature Centre	Fanny LE GUEN, Coordinatrice de l'Association Nature Centre

Article 9 : Le 7<sup>ème</sup> collège est composé d'offreurs des services de santé. Il comprend 34 membres :

- ✓ Cinq représentants des établissements publics de santé, dont au moins 2 présidents de commissions médicales d'établissements de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires :

Titulaires	Suppléants
Loïck de CALAN, Président de la CME du Centre hospitalier régional universitaire de Tours	Christian FLEURY, Président de la CME du Centre hospitalier régional d'Orléans
Nicolas LETELLIER, Président de la CME du Centre hospitalier de Dreux	Olivier MICHEL, Président de la CME du Centre hospitalier de Bourges
Richard BOUSIGES, Directeur du Centre hospitalier de Blois	Raoul PIGNARD, Directeur du Centre hospitalier de Bourges
Olivier BOYER, Directeur général du Centre hospitalier régional d'Orléans	Joëlle GABILLEAU, Directrice du Centre hospitalier du Blanc
Denis ARTOT, Directeur du Centre hospitalier de Vierzon	Patrice LORSON, Directeur du Centre hospitalier de Dreux

- ✓ Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont au moins 1 président de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Christophe ALFANDARI, Président régional de la Fédération de l'hospitalisation privée du Centre – Président du directoire du Groupe Saint-Gatien	Yvan SAUMET, Trésorier régional de la Fédération de l'hospitalisation privée du Centre – PDG de la Polyclinique de Blois
Olivier BAR, Vice-Président de la CME Clinique Saint-Gatien	Denis BRISSET, Président de la CME Clinique de l'Archette

- ✓ Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont au moins 1 président de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Antoine GASPARI, Directeur du Centre médical national MGEN « La Ménaudière »	Xavier PINEL, Directeur du Centre Croix-Rouge française Bel Air
Chantal REGNIER, Présidente de la CME de l'Hôpital Saint-Jean	Catherine MONPERE, Présidente de la CME du Centre Bois Gibert

- ✓ Un représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile :

Titulaire	Suppléant
-----------	-----------

Jeanne-Marie MENAGER, Directeur HAD ARAIR Santé 45	Tony Marc CAMUS, Directeur HAD 37
---	-----------------------------------

- ✓ Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
André REMBERT, Vice-Président de l'Union régionale des pupilles de l'enseignement public - URAPEP, Président de l'ADPEP du Loiret	Jean-Claude GOIX, Président de l'Union régionale des pupilles de l'enseignement public - URAPEP
Michel LEVASSEUR, Directeur du Centre de soins public communal pour polyhandicapés à Issoudun	Josie ARGAST, Vice-Présidente d'Entraid'Universitaire
Roger WEYL, Directeur général de l'Association départementale de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis - ADAPEI d'Indre-et-Loire	Brigitte BUZZINI-CASSET, Directrice du Service d'accompagnement à la vie sociale/Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés à Blois – APF du Loir-et-Cher
Johan PRIOU, Directeur de l'Union Interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux – URIOPSS du Centre	Marie-Paule PROT-LEGER, Présidente de l'Union Interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux – URIOPSS du Centre

- ✓ Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Christophe REMY, Délégué régional du Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées - SYNERPA	Jean-Marie LAURENCE, Délégué régional adjoint du Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées - SYNERPA
Liliane CORNILLON, Correspondante régionale de l'Association des directeurs au service des personnes âgées – AD-PA	Isabelle REGNAULT, Directrice de l'Etablissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes - EHPAD de Meung-sur-Loire
Luc MAHAUT, Directeur de la Fondation Caisse d'Epargne pour la solidarité EHPAD « Les Grands Chênes »	Véronique DUFRESNE, Directrice de Beauce Val Services
Jean-Yves AUDIGOU, Directeur de l'Etablissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes EHPAD de Bléré	Francis PICHET, Directeur des Résidences de Bellevue à Bourges

- ✓ Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :

Titulaire	Suppléant
Christelle QUESNEY-PONVERT, Coordinatrice régionale de l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie du Centre - ANPAA	Catherine GAGELIN, Directrice adjointe du Foyer d'accueil chartrain

- ✓ Un représentant parmi les responsables des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé implantés dans la région :

Titulaire	Suppléant
Docteur Michel HETROY	Docteur Jean-Pierre PEIGNE

- ✓ Un représentant parmi les responsables des réseaux de santé implantés dans la région :

Titulaire	Suppléant
Professeur Claude LINASSIER, Président du Réseau Oncocentre	Professeur Elie SALIBA, Président du Réseau Périnatal Centre

- ✓ Un représentant des associations de permanence de soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins :

Titulaire	Suppléant
Docteur Thierry KELLER	Docteur François DUCROZ

- ✓ Un représentant de médecins responsables d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation :

Titulaire	Suppléant
Louis SOULAT, Responsable du Pôle « Médecine d'urgence » - Centre hospitalier de Châteauroux	Stéphane BATHELLIER, Responsable du Pôle « Métiers de l'urgence » - Centre hospitalier régional d'Orléans

- ✓ Un représentant des transporteurs sanitaires :

Titulaire	Suppléant
Pascal BARTHES, Gérant des Ambulances Barthes-Jussieu Secours Tours	François BRETON, Ambulancier

- ✓ Un représentant des services départementaux d'incendie et de secours :

Titulaire	Suppléant
Michel LEROUX, Président du SDIS du Loir-et-Cher	Colonel Eric MASSOL, Directeur du SDIS du Loir-et-Cher

- ✓ Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé :

Titulaire	Suppléant
James BRODEUR, Représentant de la Confédération des praticiens des hôpitaux	Didier REA, Représentant de l'Intersyndicat national des praticiens hospitaliers

- ✓ Six représentants des unions régionales des professionnels de santé (une disposition transitoire est prévue dans l'attente de la mise en place des unions prévue en septembre) :

Titulaires	Suppléants
Alain GASPARD, médecin généraliste	Pierre BIDAUT, médecin généraliste
Patrick JACQUET, médecin spécialiste	Françoise GISSOT-LAGACHERIE, médecin spécialiste
Jean-Claude LUCET, Vice-Président du Syndicat des chirurgiens-dentistes du Loir-et-Cher	Bruno MEYMANDI NEJAD, Membre du Syndicat des chirurgiens-dentistes de l'Indre
Philippe GOUET, Représentant du Syndicat de l'Union	Charles SCHPIRO, Conseiller fédéral représentant la Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes - FFMKR
Didier MACHICOANE, Président de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France	Jean-Marc FRANCHI, Co-Président du Syndicat des pharmaciens du Loiret
Marie-Odile BAYART, Présidente du Syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux d'Indre-et-Loire	Christine GOIMBAULT, Présidente de la Fédération nationale des infirmières d'Eure-et-Loir

- ✓ Un représentant de l'Ordre des médecins :

Titulaire	Suppléant
Patrick PETIT, Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre	Hugues DEBALLON, Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre

- ✓ Un représentant des internes en médecine de la ou les subdivisions situées sur le territoire de la région :

Titulaire	Suppléant
Delphine RUBE, Présidente du Groupe représentatif autonome du Centre pour les internes de médecine générale	Jean-Baptiste NERON, Président du Syndicat des internes en médecine des hôpitaux de Tours

Article 10 : Le 8<sup>ème</sup> collège est composé de personnalités qualifiées. Il est composé de 2 membres :

Titulaires
Joseph LARNICOL, Président de France Alzheimer Loiret
Michel MOUJART, Ancien directeur du CHRU de Tours

Article 11 : Sont appelés à siéger, avec voix consultative, aux travaux de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

- le Préfet de région,

- le Président du Conseil économique et social régional,
- le Directeur général de l'Agence régionale de santé du Centre
- le Directeur régional des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi,
- le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
- le Directeur régional des affaires culturelles,
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- le Directeur régional des finances publiques,
- le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
- le Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours,
- un Membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général,
- un Administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole : Annie SIRET, Présidente de l'AROMSA du Centre,
- le Président de la caisse de base du régime social des indépendants.

Article 12 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'agence régionale de santé du Centre, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 22 rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS.

Article 13 : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de la région Centre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre, ainsi qu'à ceux des départements du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret.

Orléans, le 21 juin 2010

Le directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
de la région Centre

Signé : Jacques LAISNE



**N° 2010-06-0018 du 2 juin 2010**

**CENTRE HOSPITALIER de SAINT-AMAND-MONTROND (CHER)**

**AVIS de PUBLICATION  
d'un CONCOURS INTERNE sur TITRES  
pour l'accès au grade de MAITRE OUVRIER**

Un concours interne sur titres aura lieu au Centre Hospitalier de Saint-Amand-Montrond (Cher), dans les conditions fixées à l'article 13 (III – 2°) du décret 91-45 du 14 janvier 1991 modifié portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir

**- un poste de maître ouvrier – service magasin**

Peuvent être admis à concourir les ouvriers professionnels qualifiés ainsi que les conducteurs ambulanciers de 2<sup>ème</sup> catégorie titulaires d'un diplôme de niveau V ou d'un diplôme au moins équivalent et comptant au moins deux ans de services effectifs dans leur grade respectif.

Les demandes d'admission à concourir doivent être adressées, **un mois au plus tard**, après la date de publication du présent avis au Recueil des Actes Administratifs (le cachet de la poste faisant foi), à :

**Monsieur le Directeur  
du Centre Hospitalier de Saint-Amand-Montrond  
B.P. 180  
18206 Saint-Amand-Montrond**

A l'appui de leur demande d'admission au concours interne sur titres, les candidats doivent joindre les pièces suivantes :

- 1) la photocopie de la carte d'identité recto verso et, le cas échéant, un certificat de nationalité,
- 2) une copie des diplômes, certificats dont ils sont titulaires,
- 3) un curriculum vitae indiquant le ou les titres détenus, les diverses fonctions occupées et les périodes d'emploi. Il y sera joint, le cas échéant, les attestations des employeurs successifs, tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

Les candidats produiront lors de leur inscription une déclaration sur l'honneur attestant qu'ils remplissent les conditions exigées pour l'inscription au concours interne sur titres. Toute fausse déclaration entraînera la radiation de la liste de candidats reçus au concours interne sur titres.

La liste des candidats autorisés à prendre part au concours interne sur titres est arrêtée par le Directeur de l'établissement où les postes sont à pourvoir.

Le jury établit, dans la limite du nombre de postes mis au concours interne sur titres, la liste de classement des candidats admis.

2010-06-0020

**2010-06-0020** du **02/06/2010**.

N° 2010-06-0020 du 2 juin 2010

**CENTRE HOSPITALIER de SAINT-AMAND-MONTROND (CHER)**

**AVIS de PUBLICATION**

**d'un CONCOURS sur TITRES**

**pour l'accès au grade d'OUVRIER PROFESSIONNEL QUALIFIE**

Un concours sur titres aura lieu au Centre Hospitalier de Saint-Amand-Montrond (Cher), dans les conditions fixées à l'article 13 (II) du décret 91-45 du 14 janvier 1991 modifié portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir

- **1 poste d'ouvrier professionnel qualifié – service magasin**
- **1 poste d'ouvrier professionnel qualifié – services techniques**
- **2 postes d'ouvriers professionnels qualifiés – service UCPA**

Peuvent être admis à concourir les candidats titulaires, soit :

- d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente,
- d'une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles délivrée dans une ou plusieurs spécialités,
- d'une équivalence délivrée par la commission instituée par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emploi de la fonction publique,
- d'un diplôme au moins équivalent figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé de la santé.

Les dossiers de candidature doivent être adressés, **un mois au plus tard**, après la date de publication du présent avis au Recueil des Actes Administratifs (le cachet de la poste faisant foi), à :

**Monsieur le Directeur**  
**du Centre Hospitalier de Saint-Amand-Montrond**  
**B.P. 180**  
**18206 Saint-Amand-Montrond**

A l'appui de leur demande d'admission au concours externe sur titres, les candidats doivent joindre les pièces suivantes :

- 1) la photocopie de la carte d'identité recto verso et, le cas échéant, un certificat de nationalité,
- 2) une copie des diplômes, certificats dont ils sont titulaires,
- 3) un curriculum vitae indiquant le ou les titres détenus, les diverses fonctions occupées et les périodes d'emploi. Il y sera joint, le cas échéant, les attestations des employeurs successifs, tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

Les candidats produiront lors de leur inscription une déclaration sur l'honneur attestant qu'ils remplissent les conditions exigées pour l'inscription au concours sur titres. Toute fausse déclaration entraînera la radiation de la liste de candidats reçus au concours sur titres.

La liste des candidats autorisés à prendre part au concours sur titres est arrêtée par le Directeur de l'établissement où les postes sont à pourvoir.

Le jury établit, dans la limite du nombre de postes mis au concours externe sur titres, la liste de classement des candidats admis.